

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2022

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2022_101

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :
21 + 1 pouvoir

Date de publication : 09 décembre 2022

Le 8 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 novembre 2022 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme GRUET, Mme DELOT, M. BILLET, Mme BIOT-FLORENTIN, M. TIRARD, Mme ÉTIENNE, M. SERRE, Mme ROUSSEAU, Mme COUDERT, M. GORNEAU, M. LEFEVRE, M. LECOMPTE, Mme GERMAIN, M. LANGLOIS, M. DELECOLLE,

ÉTAIT EXCUSÉE : Mme SCHWENTER, (pouvoir donné à M. TIRARD),

ÉTAIENT ABSENTS : M. PERREIRA-GONCALVES, Mme GROENTZINGER, M. CAMPOS, Mme LANGLOIS-LENTI

M. SERRE et Mme BIOT-FLORENTIN ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**REFACTURATION DES FRAIS DE CHAUFFAGE AUX PARTICULIERS
LOCATAIRES DES LOGEMENTS DE LA COMMUNE – MESURE
EXCEPTIONNELLE D'APPLICATION D'UN BOUCLIER TARIFAIRE SUR LE
PRIX DU GAZ**

Visas :

Vu le C.G.C.T.,

Vu la délibération du Conseil Municipal prise en sa séance du 18 février 1993 portant dispositions quant à la refacturation des frais de chauffage des logements de l'immeuble 4 rue Just Meissonasse,

Contenu de la proposition :

CONSIDERANT le contexte économique et l'augmentation fulgurante des prix de vente du gaz à compter du 1^{er} janvier 2022 à la commune de Saint Florentin suite à la signature d'un nouveau marché avec Total Energies,

- **PRÉCISE** que les méthodes habituelles de répartition ne sont pas modifiées pour les organismes, personnes morales, à savoir :

Immeuble 28, avenue du Général Leclerc :

TRESOR PUBLIC : 65 % de la facture globale 2022

ADMR : 11,28 % de la facture globale 2022

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 9 décembre 2022
Le Maire, Yves DELOT,

